

Décision 03-D-72 du 30 décembre 2003

relative à une saisine de la société

Cyclopharma Laboratoires à l'encontre des pratiques mises en œuvre par la société Cis Bio International sur le marché des produits radio pharmaceutiques

Posted on: 20 janvier 2004 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Cyclopharma Laboratoires

Dispositif(s)

Décision mixte

Irrecevabilité

Rejet

Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s) concernée(s)

Cis Bio International, Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes

Lire

le texte intégral de la décision

72.69 Ko